

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/CRI/4/Add.1  
26 février 2001

(01-0948)

---

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

## NOTIFICATION

### Addendum

Le Secrétariat a reçu de la Mission permanente du **Costa Rica**, le 14 février 2001, l'addendum ci-après à la notification concernant les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableaux ES:1 et ES:3**) pour 1997.

---

Suite à la notification G/AG/N/CRI/4 du 10 mars 1998 dans laquelle était indiqué le montant atteint en juin 1997 pour ce qui est des engagements en matière de subventions à l'exportation, le gouvernement de la République du Costa Rica fait savoir que, dans le cadre des engagements limitant la portée des subventions à l'exportation au moyen des Certificats de crédit d'impôt (CAT), des subventions à l'exportation ont été accordées à hauteur d'environ 104,73 millions de dollars EU au cours de 1997. Ce montant correspond à la totalité des certificats accordés aux produits non traditionnels (tous les produits, sauf les bananes, le café, le sucre et la viande) exportés à destination de pays tiers (tous les pays, sauf ceux d'Amérique centrale).

---